

L'AGEFI

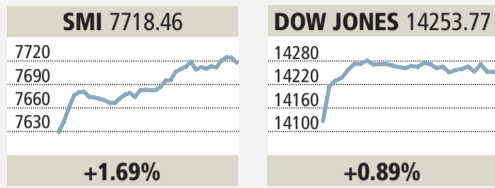
QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

L'AUTOMOBILE FRANÇAISE SOUS PRESSION

Carlos Ghosn serein face à la presse à Genève

PAGE 21

JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 5031 — CH-1002 LAUSANNE



M&G AUGMENTE SA PRÉSENCE EN SUISSE

Nouvelle extension du côté de Genève

PAGE 4

LE GROUPE MC DONALD'S EN SUISSE

Progression sur marché défensif

PAGE 8

NOUVEAU REVERS INDUSTRIEL À FRIBOURG

Boxal va cesser son activité

PAGE 6

LES RÉSULTATS DU GROUPE OERLIKON

Retour en force d'une cotation

PAGE 7

VITAL POUR LES GÉRANTS INDÉPENDANTS

L'incertitude sur leur statut

PAGE 3

WEGELIN DEVRA PAYER 74 MILLIONS

Les réactions aux Etats-Unis

PAGE 3

SWISS RE VA AUSSI ÉMETTRE DES COCOS

Expérimental dans l'assurance

PAGE 3

UBS ET LE NOUVEAU RÉGIME MINDER

Application immédiate sur l'AG

PAGE 4

Le financement de second plan



JEAN-CHRISTOPHE DE VRIES. Le festival Cully classique se déroulera en juin prochain. Considérations budgétaires sur plusieurs cas d'école.

Le festival Cully classique communiquait hier à Lausanne l'affiche de sa 10^e édition (qui se déroulera du 21 au 30 juin prochain). Le directeur et co-créateur, Jean-Christophe de Vries, évoque dans un entretien le modèle d'affaire du festival basé sur des recettes également réparties entre les trois sources distinctes de revenus. «Nous rassemblons un budget d'environ 650.000 francs pour cette édition. Un tiers du financement provient de diverses subventions, un tiers de recettes propres, et le tiers restant des revenus liés au sponsoring. Nous espérons à l'avenir garder cette même structure de financement.»

Jean-Christophe de Vries donne également son point de vue sur les manifestations concurrentes, notamment le festival St-Prex Classics et Verbier Festival. Deux rendez-vous qui, contrairement au Cully classique, ont directement eu accès à des moyens financiers importants. «Les moyens ne doivent selon moi en aucun cas précéder la proposition artistique. C'est ce que je reproche à certains festivals. Je suis fier d'avoir souvent dû me battre pour boucler les comptes.» La manifestation, qui a accueilli 5000 personnes en 2012, souhaite poursuivre sa progression en doublant le nombre de ses festivaliers cette année. Le directeur prévoit 100.000 francs de revenus liés aux ventes de billets. **PAGE 8**

Evaluation du bilan fiscal de la nouvelle immigration

L'apport économique n'est pas contestable. La plus-value publique directe semble l'être davantage pour l'instant.

HENRI SCHWAMM

Depuis la deuxième moitié des années 1990, le degré d'instruction des immigrés en Suisse a profondément changé. Avant, ils manquaient de formation professionnelle. Moins d'un cinquième d'entre eux étaient porteurs d'un diplôme d'études supérieures. Aujourd'hui, c'est le contraire. Au point que l'on parle de «nouvelle immigration».

George Sheldon, qui dirige la Forschungsstelle für Arbeits-

markt und Industrieökonomik (FAI) à l'Université de Bâle, et Nathalie Ramel, doctorante, se sont demandés quelles pourraient être les conséquences de ce changement sur les budgets publics. Ils ont élaboré un nouveau bilan fiscal des familles concernées.

L'étude n'est pas destinée à alimenter le débat politique toujours sensible sur ce genre de question, mais à mettre en garde contre des projections trop optimistes en matière de finances publiques.

On estime en général que la nouvelle immigration augmente la contribution nette des migrants au budget de l'Etat. On part de l'hypothèse qu'ils rapportent davantage, sous forme d'impôts essentiellement, que ce dont ils bénéficient à travers des allocations et services divers. L'immigration serait donc au total profitable au pays d'accueil.

Les chercheurs bâlois font pourtant observer qu'un degré plus élevé d'instruction des nouveaux migrants ne signifie pas nécessairement une amélioration corres-

pondante du niveau de qualification de la population établie en Suisse.

Ce niveau dépend aussi de la sédentarité des migrants. Or, l'expérience montre qu'elle diminue avec le degré d'instruction. Autrement dit, les étrangers hautement qualifiés viennent et repartent, alors que ceux qui le sont moins viennent et restent. Le bilan fiscal pourrait par conséquent se dégrader à plus long terme, alors même que le degré d'instruction des nouveaux immigrants augmente. **SUITE PAGE 9**

RECHERCHE ALTERNATIVE DE CREDIT SUISSE

La réhabilitation des hedge funds

NILS BEITLICH. La classe d'actifs se restructure. Elle va bénéficier des nouvelles réglementations et devrait rester un placement attractif à long terme. La qualité des managers compte pour beaucoup. **PAGE 13**



ÉDITORIAL STÉPHANE GACHET

Dans la zone grise du renouvelable

Le marché a évidemment très mal réagi hier à la perte annuelle de Leclanché à Yverdon (*page 7*). Cet excès reflète une large incompréhension par rapport à l'étape de pur capital-risque dans laquelle se trouve l'entreprise depuis plusieurs années. Depuis la réorientation stratégique du groupe quasiment. Sans doute l'effet trompeur d'une cotation historique et clairement encombrante dans la configuration actuelle. Le genre d'obstacle que l'on rencontre couramment dans des domaines très R&D comme le biotech, mais très inhabituel dans le développement industriel.

Il n'y a d'ailleurs pas plus de raison de s'inquiéter (ou de se réjouir) qu'avant après la publication de ces chiffres sur douze mois. Du fait précisément de sa cotation, le niveau de transparence est élevé (et certainement gênant) et la situation n'a pas franchement évolué depuis les dernières annonces. La direction recherche toujours une solution pour assurer son financement à court et moyen terme. Il reste huit semaines pour concrétiser une option (refinancement, partenariat, vente, redimensionnement). C'est court, très court, et l'échéance paraît naturellement dramatique dans un contexte global peu propice à l'investissement dans

le périmètre des énergies renouvelables.

Le pire scénario (la faillite) ne peut pas être exclu. A ce stade, ce n'est toutefois pas l'option la plus vraisemblable. On peut même penser que la direction a toujours la possibilité de se replier d'Allemagne sur Yverdon, et ses activités d'intégration (tout à fait rentables). Ce qui mettrait un terme aux grandes ambitions industrielles, mais assurerait la survie de la marque. Le scénario optimal existe aussi et tout le pari de Leclanché tient là-dessus: le démarrage à grande échelle des solutions de stockage d'électricité comme complément de la sortie du nucléaire et du fossile. L'élément décisif reste le timing.

Leclanché reste convaincu de sa position et continue d'accumuler les validations technologiques et commerciales. On peut malgré tout penser que cela arrive trop tard, après la fin des grands programmes de soutien au cleantech. La direction de Leclanché retourne l'argument: c'est au contraire une étape clé, dont le principal effet est de renforcer la compétitivité des énergies alternatives en mettant les prix des installations sous pression. L'issue reste politique et non maîtrisable par la seule industrie. La difficulté est de franchir cette zone grise. ■

Bras de fer sans issue à propos d'un audimat

Plusieurs opérateurs semblent contester les données obtenues avec une méthode de mesure actualisée.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le mieux est l'ennemi du bien. C'est ce que semble apprendre à ses dépens Mediapulse, régie fédérale chargée de relever les données permettant de mesurer les audiences d'émissions de radio, et surtout de télévision. Les chiffres publiés jusqu'à la fin de l'année dernière n'ont guère été publiquement contestés, malgré tous leurs défauts méthodologiques. Mais depuis l'adaptation de la procédure et de l'échantillon à l'évolution de la consommation de médias électroniques (prise en compte notamment des émissions

de télévision regardées sur PC ou des contenus consommés en différé), effective depuis le début de l'année, les valeurs ainsi générées n'ont toujours pas pu être portées à la connaissance des principaux intéressés (agences et annonceurs). Encore moins du grand public.

Plusieurs chaînes s'opposent à la publication. Mediapulse a bien admis quelques problèmes d'attribution entre deux différents réseaux de télévision locale diffusant la même émission. C'est résolu. Il n'est pas à exclure que les nouveaux résultats contestés soient en fait plus proches de la consommation réelle que les anciennes mesures. L'opposition viendrait de la confrontation des producteurs de contenus et des annonceurs avec une réalité moins favorable qu'avant. **SUITE PAGE 8**

Edgar Brandt Advisory

Votre partenaire de confiance pour le conseil d'entreprise

www.eb-advisory.com

Membre de la Chambre fiduciaire **CHAMBRE FIDUCIAIRE**



9 771421 948004 3 0010